

LE PROCÉDE D'ÉVALUATION

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 1h va être réalisée.

1-Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

2-Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- Vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- Vos compétences psychomotrices,
- Vos motivations.

3-Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée de différentes manières avec un enseignant:3

- Pour les catégories B et AAC, soit par informatique, soit en tout ou partie dans le véhicule.
- Pour les catégories A, sur les véhicules de la catégorie concernée (penser à prévoir l'équipement du 2 roues), et sur la piste privée, 11 kms de l'auto-école.

4-Information du public

Le procédé d'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage extérieur et intérieur dans les locaux de l'entreprise.